



Coordinateur Académique
Le Secrétaire Départemental

DEWULF Fabrice

Hôtel de Ville

59290 Wasquehal

SITE INTERNET : sgpen.cgtnord.free.fr

SECRETARIAT 03.20.02.69.00
TRESORERIE 03.20.02.10.02
FAX 03.20.75.14.89
E.MAIL : sgpen.cgtnord@free.fr

Lille, le 7 Janvier 2010

A

Monsieur Baptiste TALBOT
Secrétaire général de la F.S.P.
263 rue de Paris
Case 547
93515 MONTREUIL Cedex

Objet : attribution de l'indemnité d'exercice des Missions de Préfecture (IEMP) aux agents transférés aux collectivités territoriales en application de la loi de décentralisation du 13 août 2004

Cher Baptiste, cher camarade,

Par ce courrier, je te joins copie de la lettre qui a été transmise au Président du Conseil régional Nord Pas de Calais, et qui a pour objet le versement de l'IEMP aux agents techniques territoriaux des E.E.

A ce jour, les milliers d'agents transférés subissent encore une mesure discriminatoire, au niveau du versement des régimes indemnitaires ; **l'IEMP n'est pas versée aux agents transférés, inacceptable et intolérable !!! Je te rappelle que ces agents sont des agents de catégorie C !!!**

Peux-tu voir si la fédération a fait des interventions au niveau du conseil supérieur de la FPT, si ce n'est pas le cas, je te demande de tout mettre en œuvre pour que cette inégalité de traitement cesse le plus rapidement possible.

Je sais pouvoir compter sur toi.

Amitiés syndicales

Le coordonnateur régional
Fabrice DEWULF

P.S. : je te souhaite à toi et à tous les tines une très bonne année 2010.